

**PROCÈS VERBAL SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 16 JANVIER 2018 À 18H30  
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille dix-huit le seize janvier, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Anne-Marie FERREIRINHO, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Eliane NOYAT, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Frédéric JOUBAUD, Nadine MOREAU, Olivier GALOPIN, Sophie SARIAN, Stéphanie LHOSTE.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Frédéric JOUBAUD, Nadine MOREAU.

**Ont donné Pouvoir :** Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,  
Marc SOUDY à Gérard SANTOSUOSSO,  
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2017**

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

---

**POINTS INFORMATIFS**

**[Diffusion sur support papier du diaporama portant sur le projet de fusion Bourges – FerCher : présentation orale par Monsieur le Maire](#)**

Monsieur le Maire présente rapidement le projet préalablement distribué au Conseil municipal.

**[Rythmes scolaires 2018/2019-point d'étape : intervention orale de Madame Rachel TANNEUR](#)**

Madame Rachel TANNEU, Maire-Adjointe déléguée aux affaires scolaires, informe l'assemblée qu'un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves des 4 écoles. Les résultats montrent que plus de 60% sont favorables au retour à la semaine de 4 jours. Elle explique qu'un Conseil d'école extraordinaire commun aux 4 écoles doit avoir lieu le lundi 22 janvier 2018 à 17h30 afin de discuter des nouveaux horaires et des éventuels aménagements de planning pour la rentrée 2018-2019. Par la suite, il y a aura une réflexion en interne pour l'organisation au niveau des personnels. Monsieur le Maire ajoute que ce point sera de nouveau à l'ordre du jour au mois de février pour validation suite au Conseil d'école.

## POINTS DÉLIBÉRATIFS ET RENDU-COMPTÉ PAR THÈMES

### VIE MUNICIPALE ET LOCALE Gérard SANTOSUOSSO

#### THÈME LES AFFAIRES GÉNÉRALES Le Maire

##### ⇒ Décision municipale

##### **De la convention passée avec Monsieur Benoît VERNET portant sur la reconduction de mise à disposition de parcelles communales vacantes en vue de leur entretien**

Par courrier du 10 mai 2017, la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) nous informait de l'échéance de la convention de mise à disposition des biens situés sur la commune de Trouy au 31/10/2017, s'agissant de la parcelle cadastrée ZD N° 4 pour une surface totale de 70a60ca, à Monsieur Benoît VERNET, cultivateur, pour un loyer annuel de 94 €. La durée totale de cette convention est de 12 ans et la SAFER ne peut aller au-delà.

Une autre parcelle cadastrée ZD N° 3 représentant une surface de 1ha01a07ca est également mise à disposition de Monsieur Benoît VERNET. Ces deux parcelles appartenant à la ville de Trouy sont vacantes et ne sont pas visées par un projet spécifique à court terme. De ce fait et sur avis favorable du Bureau municipal, il est proposé de maintenir ces mises à disposition pour permettre l'entretien desdites parcelles à raison d'un loyer annuel, fixé sur la base des indices de fermage, de 163.67 € pour la parcelle ZD N° 3 et de 114.57 € pour la parcelle ZD N° 4. Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la convention.

#### THÈME LES FINANCES Le Maire

##### ⇒ Décision municipale

##### **Révision des attributions de compensations versées par Bourges Plus à prendre en compte depuis le 01/01/2017**

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de l'actualisation des attributions de compensations, versées annuellement par Bourges Plus à la Commune de TROUY, pour la somme de 68 263 € à compter du 01/01/2017 et de la régularisation opérée au titre de l'exercice budgétaire 2017 pour la somme de 34 706 €, concernant le prélèvement à tort par Bourges Plus, opéré sur les années 2010 à 2016.

##### ⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

##### **Dernières décisions modificatives éventuelles avant la clôture définitive de l'exercice 2017 DM n° 1-2018 concernant les écritures de stocks relatives au Budget annexe « SÉNIORS »**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **A APPROUVÉ** la décision modificative suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>					
<u>Recettes</u>			<u>Dépenses</u>		
Chap.042 - 7133 / 01	Variation en cours de production	15 011,00 €	Chap.042 - 7133 / 01	Variation en cours de production	15 011,00 €
		<b>15 011,00 €</b>			<b>15 011,00 €</b>
<u>Section d'investissement</u>					
<u>Recettes</u>			<u>Dépenses</u>		
Chap.040 - 3355 / 01	Stock de travaux en cours	15 011,00 €	Chap.040 - 3355 / 01	Stock de travaux en cours	15 011,00 €
		<b>15 011,00 €</b>			<b>15 011,00 €</b>

**LES SERVICES À LA POPULATION**  
**Adjointe déléguée : Nadine MOREAU**

**THÈME LES ÉCOLES**  
**Rachel TANNEUR, Adjointe déléguée**

⇒ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Avenant au MAPA N° 10-2016 « La production, le conditionnement et la livraison de repas en liaison froide, en direction des restaurants scolaires et du Centre de Loisirs » portant sur la révision du prix au 1er janvier 2018**

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision portant sur la révision des prix du marché et fixant les nouveaux tarifs à 2,266 € HT soit 2,39 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**THÈME LES NOUVELLES TECHNOLOGIES**  
**Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée**

⇒ ***Décision municipale***

**Renouvellement du contrat infogérance avec Infocentre**

Par mail du 05/12/2017, la société Infocentre, prestataire actuel de la ville de Trouy, nous propose le renouvellement d'un contrat d'infogérance tenant compte d'une **remise commerciale annuelle TTC de 817.15 €**, par rapport au contrat en vigueur depuis janvier 2016. Effectivement, le coût global annuel s'élevant jusqu'à présent à 6 154.80 € TTC, le renouvellement du contrat d'infogérance ainsi proposé au 01/01/2018 (pour un engagement de 3 ans), ramène le coût à la somme de 5 337.60 €. Il faut noter par ailleurs que ce contrat intègre le suivi du maintien en conditions opérationnelles des serveurs de données et de sauvegarde, indispensables au bon fonctionnement des services. Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la conclusion du contrat d'Infogérance en ses clauses générales et particulières pour des prestations de maintenance et de garantie auprès d'Infocentre pour les années 2018 – 2019 et 2020.

**L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**Adjoint délégué : Franck BRETEAU**

**THÈME LES TRAVAUX - LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**Franck BRETEAU, Adjoint délégué**

⇒ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Approbation de la reprise en domaine public des VRD du lotissement « Le Bodivioux »**

Le Conseil municipal, délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** le classement des voies privées et équipements des parcelles, tel que ci-après, dans le domaine public communal :

« Le Bodivioux »	PARCELLE Le Bodivioux	ml	m2
VOIRIE	AK 250	157	
ESPACES VERTS	2 îlots		1 500

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **CONFIE** la rédaction et l'établissement de l'acte authentique par devant Notaire Maître Bruno BERGERAULT à BOURGES en vue de faire l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques.

⇒ ***Décision municipale***

**Remplacement du photocopieur du service accueil attribué à ACTI PRINT**

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la signature du devis et du contrat de maintenance, intervenue le 5/12/2017, Pour l'achat d'un photocopieur couleur solution Xerox C7025 au prix de 2 590 € HT soit 3 108 € TTC et pour un contrat de maintenance à raison de 0.0033 € HT/copie NB et de 0.033 € HT/copie couleur.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié l'assemblée et a levé la séance à 19h08.**

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO